

Image not found or type unknown



Que déclarer à la CAF ?

Par **Daviddarde**, le **12/03/2022** à **18:03**

Bonjour,

J'aurais souhaité savoir s'il était obligatoire de déclarer auprès de ma CAF les indemnités perçues lors de la liquidation de mes avoirs, de mon PEE, et lors du remboursement anticipé de mon PEE ? Ces sommes n'étant pas soumises à l'impôt sur le revenu, faut-il les mentionner à la CAF ?

De même, une Rupture Conventionnelle Collective et les indemnités de départ doivent-elles être déclarée à la CAF ?

Merci pour votre aide.